

CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
DU GRAND ALBIGEOIS

SEANCE DU 04 DECEMBRE 2023 A 18 H 00

DÉLIBÉRATION N°9/2023 : ANALYSE DES RESULTATS DU SCOT DU  
GRAND ALBIGEOIS

Date de convocation : 30/10/2023  
Nombre de délégués présents : 25  
Titulaires : 16  
Suppléants : 9  
Quorum : 17

L'An Deux mille-vingt-trois, le quatre décembre, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à la mairie d'Albi, 16 rue de l'Hôtel de Ville à Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Elisabeth Claverie, Présidente.

Présidait la séance : Madame Elisabeth CLAVERIE

Secrétaire de séance : Monsieur Didier BUONGIORNO

**ETAIENT PRESENTS :**

**Titulaires :** Mesdames Florence DURAND, Elisabeth CLAVERIE, Isabelle SOULET, Messieurs Bruno BOUSQUET, Jean-Michel BOUAT, Didier BUONGIORNO, Yves CHAPRON, Jean-Marc FARRE, Roland GILLES, Bruno LAILHEUGUE, Jean-François ROCHEDREUX, Marc VENZAL, Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC, Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES

**Suppléants :** Messieurs Christian CHAMAYOU, Bernard DELBRUEL, Joël LOUP, Jacky MIQUEL, Claude PAGES, Jean-Marc SOULAGES, Hervé BOULADE, Sylvain CALS, Claude ROQUES

**Pouvoir :** Madame Anne-Marie ROSE donne pouvoir à Monsieur Joël LOUP, Madame Sarah LAURENS donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel BOUAT, Madame Isabelle CALMET donne pouvoir à Monsieur Hervé BOULADE

**ETAIENT EXCUSES :** Mesdames Sandrine SANDRAL, Michèle SAUNAL, Sarah LAURENS, Anne-Marie ROSÉ, Isabelle CALMET, Claudine MONTELS, Anna FAURE, Messieurs Patrick CARAYON, Bernard LAFON, Jean-Louis PUECH, Sébastien PAULHE, Thierry ASTOULS, Serge CAPGRAS, Patrick DAURELLE, Jean-Luc ESPITALIER, Joël MARQUES, Alain SÉVERAC, Arnaud SIRGUE-BEC, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Thierry DUFOUR, Robert GAUTHIER, Mathieu VIDAL, Jean-Charles BALARDY, Patrice DELHEURE, Gérard FABRE, Philippe GRANIER, Alfred KROL, Olivier OUSTRIC, Jean-Michel QUINTIN, Jacques ROUSSEL, Michel TREBOSC, Jean-Paul CHAMAYOU, Rémi ROUQUETTE, Alain BARRAU, Jean-Pierre LESCURE, Fabrice MARCUZZO, Bernard TROUILHET

SGCD DU TARN  
COURRIER AFFICHE LE  
11 DEC. 2023

## DELIBERATION N°9/2023 : ANALYSE DES RESULTATS DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

### **Madame Elisabeth Claverie, Rapporteur,**

Le schéma de cohérence territoriale est un document cadre qui fixe les objectifs en matière d'aménagement et de développement du territoire pour les 20 prochaines années et qui doit nous aider à nous projeter au-delà encore. Il vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques de développement et d'aménagement à l'échelle du grand bassin de vie albigeois : urbanisme, environnement, habitat, économie, mobilités, équipements, etc.

Le Grand Albigeois s'appuie sur un SCoT approuvé en le 21 décembre 2017 sur un territoire de 41 communes regroupant une communauté d'agglomération, celle de l'Albigeois, et de deux communautés de communes : Centre Tarn et Monts d'Alban et Villefrancois.

Le SCoT actuel met en avant un mode de développement qui s'appuie sur les différentes polarités, plus ou moins importantes, du territoire et porte une vision du territoire articulée autour des 3 axes suivants :

1. Aménager harmonieusement le territoire ;
2. Préserver et valoriser les ressources environnementales, patrimoine d'aujourd'hui et de demain ;
3. Penser le développement économique commune outil majeur d'aménagement de l'espace.

Conformément à l'article L.148-28 du Code de l'urbanisme, le SCoT doit faire l'objet d'une première analyse des résultats de son application, six ans après son approbation. En outre, en 2023, le syndicat mixte s'est engagé dans une démarche réflexive dans le but de comprendre le fonctionnement du territoire depuis son approbation mais également d'identifier les grands enjeux et défis auxquels le territoire sera confronté à l'avenir. Les premières réflexions relatives aux travaux sur l'habitat et la démographie, l'environnement dans son sens le plus englobant ou encore les mobilités posent un certain nombre de questions quant à la vision et les objectifs que le SCoT s'est donné pour la mise en œuvre du SCoT 2030.

Le bilan de ce dernier met en évidence plusieurs sujets :

- **Un besoin foncier inadapté** : le territoire s'est fixé un objectif de consommation foncière de 53ha par an, or, il a consommé en moyenne 36ha par an. L'objectif peut sembler atteint, toutefois, la consommation foncière s'est avérée insuffisamment efficace puisque la croissance de la population a été plus faible.
- **Une croissance démographique moindre** : La croissance démographique inscrite dans le SCoT du Grand Albigeois prévoyait un accroissement démographique de +0,77%, or l'augmentation constatée sur depuis 2014 est d'environ +0,2%. La dynamique démographique reste bonne toutefois, le territoire est composé d'une population qui a tendance à vieillir et qui connaît un solde naturel négatif depuis 2014, qui a par ailleurs été accentué avec la pandémie liée à la COVID-19.

## DELIBERATION N°9/2023 : ANALYSE DES RESULTATS DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

- **Une offre d'équipement rayonnante** : Le territoire dispose toujours d'une offre d'équipement intéressante et qui rayonne au-delà du périmètre du SCoT, il peut également s'appuyer sur une offre de transports en commune solide en agglomération mais plus lâche sur les espaces moins denses : ces éléments sont des leviers pour engager un aménagement du territoire plus cohérent. En ce sens, le SCoT doit pouvoir s'appuyer sur cette force pour mieux structurer son espace d'intervention.
- **Des émissions de CO2 en baisse** : Le SCoT a engagé une progression en termes d'émissions en CO<sub>2</sub>, porté par la consommation résidentielle en baisse, toutefois, peu de progrès sont réalisés dans le domaine des transports et la part dédiée aux transports à tendance à s'accroître sur les territoires des Monts d'Alban et du Villefrancois et dans Centre Tarn.
- **Des créations d'emplois qui se polarisent** : En matière de développement économique, le territoire reste relativement dynamique mais la création d'emploi a tendance à se polariser et se structurer autour des villes et bourgs. En ce sens, le SCoT remplit ses objectifs.

En synthèse, le SCoT a réussi à impulser une tendance à la polarisation en s'appuyant sur son armature territoriale et son offre en équipements, il a également permis au territoire de s'inscrire dans une dynamique de réduction des émissions des gaz à effets de serre. En revanche, ce dernier n'a rempli ses objectifs en matière de consommation foncière afin de se montrer plus efficace et doit également prendre en compte des évolutions notables en matière démographiques entre l'approbation du SCoT et le bilan des 6 ans marquée notamment par le vieillissement de la population.

Remarquons également qu'un certain nombre de sujets inscrits au SCoT n'ont pu être évalués ; les éléments et données ne sont pas toujours disponibles ou cohérents entre les territoires ou sont encore mal-adaptés à une analyse fine. Enfin, certains indicateurs souffrent d'un manque d'objectifs, certaines thématiques étant insuffisamment traitées à l'image du développement économique, de l'eau ou encore des énergies renouvelables.

Notons également que le SCoT n'a pas fait l'objet de modification pour intégrer certaines évolutions législatives : la loi ELAN pour l'évolution du logement, de l'aménagement du numérique et les décrets associés ont questionné le fond et la forme du SCoT, la loi Climat et Résilience impose une trajectoire de réduction de la consommation foncière en définissant un objectif de zéro artificialisation nette en 2050 et différents seuils intermédiaires.

Ces premiers éléments appellent ainsi à proposer une révision du document.

### **Le Comité Syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

## DELIBERATION N°9/2023 : ANALYSE DES RESULTATS DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Vu l'article L.143-28 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2011 portant sur le périmètre du SCoT du Grand Albigeois,

Vu la délibération 5/2023 portant modification des statuts du SCoT du Grand Albigeois,

**AYANT ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

☞ **APPROUVE** l'analyse de l'application du SCoT du Grand Albigeois,

☞ **AUTORISE** la présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### RESULTAT DU VOTE :

Suffrages exprimés : 19

Pouvoirs : 3

Majorité absolue : 17

Votes favorables : 19

Votes défavorables : 0

Nuls : 0

Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture  
Le :

Fait et délibéré  
Le 04 décembre 2023  
Pour extrait certifié conforme

LA PRESIDENTE,

  
ELISABETH CLAVERIE

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

  
DIDIER BUONGIORNO

SGCD DU TARN  
COURRIER REÇU LE  
11 DEC. 2023